



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Service eau**

Affaire suivie par Jacques DUFAU  
FC/LET230738  
Tél : 05 59 80 88 23  
Mél : ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 20 JUIL. 2023

Monsieur le gérant,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2023-07-12-00013 portant reconnaissance du droit d'eau fondé en titre attaché au moulin d'Ilharre sur le cours d'eau la Bidouze (communes de Gabat et d'Ilharre).

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et mis à disposition du public sur le site internet pendant une durée minimale d'un mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
L'adjointe à la cheffe du service eau,

Aurélie BIRLINGER

Copie :

- La sous-préfecture de Bayonne
- L'office français de la biodiversité des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur Jean-Luc POGET  
Gérant de la SCI Eihera Ilharre  
7 chemin Serrot  
64290 BOSDARROS